

# PROCÉDURE POUR LE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT

Nos informations bancaires se trouvent sur le spécimen de chèque suivant :

**FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)**  
565 BOUL CREMAZIE E BUREAU 12100  
MONTREAL, QC  
H2M2W3

DATE 2 0 A A M M J J  
A A A A M M J J

PAYER À \_\_\_\_\_ \$  
L'ORDRE DE \_\_\_\_\_

100 DOLLARS Caractéristiques de sécurité intégrées. Détails au verso.

**TRAVAILLEURS UNIS**  
565, BOULEVARD CREMAZIE EST  
BUREAU 2800  
MONTREAL, QC  
H2M 2V6 514-255-2973

POUR \_\_\_\_\_ MI

⑆ 9 2 1 5 4 ⑆ 8 1 5 ⑆ 0 5 0 ⑆ 2 5 0 ⑆ 0 ⑆

Après avoir effectué votre dépôt direct, vous devez envoyer à [facturation@ftq.qc.ca](mailto:facturation@ftq.qc.ca) les informations suivantes :

- ▼ Date du paiement
- ▼ Montant du paiement
- ▼ Nom du syndicat, du conseil régional ou de l'entreprise qui fait le paiement
- ▼ Description du montant payé (ex. : le nom de la formation et le nom de la ou des personnes participantes)

Pour toute question au sujet du paiement par dépôt direct, vous pouvez communiquer avec le service de la comptabilité de la FTQ, au 514 383-8042 ou [facturation@ftq.qc.ca](mailto:facturation@ftq.qc.ca).